

CRECHE PARENTALE FRIMOUSES

Rond Point Salvador Allende
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

N° Siret : 332 416 569 000 17

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ND AUDIT S.A.R.L.

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Toulouse

RCS Toulouse B 798 177 838 - APE 6920Z

7 Avenue Victor Molinier - 31570 SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Présenté aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association
CRECHE PARENTALE FRIMOUSSES

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRECHE PARENTALE FRIMOUSSES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les point suivant exposé dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du nouveau règlement 2022-06 de l'Autorité des normes comptables.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Sainte Foy d'Aigrefeuille,
le 3 juin 2026

Pour ND AUDIT
Nicolas DÉCHAUD
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Toulouse

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

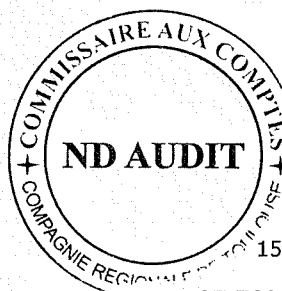
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ASSOC LES FRIMOUSSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025		% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette		
Frais d'établissement					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, ...	1 542,84	1 542,84			
Autres immobilisations incorporelles					
Immob. incorp. en cours, av. acptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	12 350,62	2 434,84	9 915,78	8 318,60	
Inst. techniques, matériel et outillages ...					
Autres immobilisations corporelles	40 563,02	22 704,19	17 858,83	5 059,36	
Immob. corp. en cours, av. acptes					
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des particip.					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	15,00		15,00	15,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	54 471,48	26 681,87	27 789,61	13,34	13 392,96
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	7 535,49		7 535,49	5 773,69	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	58 187,68		58 187,68	62 693,08	
Charges constatées d'avance	86,05		86,05	1 086,68	
Valeurs mobilières de placement					
Instr. financiers à terme, jetons détenus					
Disponibilités	114 731,19		114 731,19	114 295,96	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	180 540,41		180 540,41	86,66	183 849,41
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement emprunts (IV)					
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	235 011,89	26 681,87	208 330,02	100	197 242,37

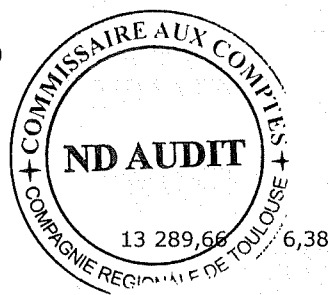


BILAN PASSIF

ASSOC LES FRIMOUSSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		73,74		74,88
Fonds propres statutaires	153 615,14		147 686,73	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	1 454,50	0,70	5 928,41	3,01
Situation nette (sous-total)	155 069,64	74,43	153 615,14	77,88
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	5 432,55	2,61	6 152,55	3,12
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 160 502,19	77,04	159 767,69	81,00
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III)			
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	13 289,66	6,38	3 851,95	1,95
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	34 538,17	16,58	33 472,73	16,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			150,00	0,08
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(IV) 47 827,83	22,96	37 474,68	19,00
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		(V)		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 208 330,02	100	197 242,37	100



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC LES FRIMOUSSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	312 728,18	302 170,90	10 557,28	3,49
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	78 810,00	75 758,88	3 051,12	4,03
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		8 724,63	-8 724,63	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	10,37	7,31	3,06	41,86
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 391 548,55	386 661,72	4 886,83	1,26
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	57 500,77	61 482,07	-3 981,30	-6,48
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	5 805,52	5 566,28	239,24	4,30
Salaires	245 298,37	235 828,31	9 470,06	4,02
Cotisations sociales	77 937,00	75 954,25	1 982,75	2,61
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 308,73	2 984,72	324,01	10,86
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	1 625,13	1 740,77	-115,64	-6,64
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 391 475,52	383 556,40	7 919,12	2,06
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) 73,03	3 105,32	-3 032,29	-97,65



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC LES FRIMOUSSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	1 386,10	2 278,07	-891,97	-39,15
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 386,10	2 278,07	-891,97	-39,15
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 386,10	2 278,07	-891,97	-39,15
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1 459,13	5 383,39	-3 924,26	-72,90
Produits exceptionnels (V)		720,00	-720,00	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		163,22	-163,22	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		556,78	-556,78	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4,63	11,76	-7,13	-60,63
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	392 934,65	389 659,79	3 274,86	0,84
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	391 480,15	383 731,38	7 748,77	2,02
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 454,50	5 928,41	-4 473,91	-75,47
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	1 454,50	5 928,41	-4 473,91	-75,47



ANNEXE COMPTABLE



SOMMAIRE ANNEXE

ASSOC LES FRIMOUSSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de suivi des legs et donations ou assurances-vie	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Dettes garanties par des sûretés réelles	Produite



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC LES FRIMOUSSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 208 330,02 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 454,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 3 000€ pour l'année 2025.

L'association verse chaque année une provision pour la dette IFC.

Pour le même exercice, le coût des contributions à titre gratuit est estimé à 17 689,55€ décomposé comme suit :

- Fluides : 2640
- Loyer : 12000
- Téléphonie : 350
- Entretien bâtiment : 2699.55



La Crèche parentale Frimousses a été fondée en 1982 sur l'initiative d'un groupe de parents qui souhaitent prendre une part active à l'accueil en collectivité de leurs enfants. Elle a pour objet l'accueil des enfants de dix semaines à moins de quatre ans et de dix semaines à moins de six ans pour les enfants en situation de handicap. Une démarche de coéducation est mise en valeur par une implication active des parents dans la vie quotidienne de la crèche (pédagogie et gestion). Pour cela, une collaboration étroite entre le personnel éducatif et les parents est nécessaire.

Cet établissement est agréé par le conseil départemental de Haute Garonne. Selon cet agrément, « la Crèche est autorisée à accueillir 19 enfants de moins de six ans de manière régulière. L'accueil est de type collectif à gestion parentale ».

En plus des participations familiales, la crèche est financée par la CAF et le Sicoval, des partenariats institutionnels privilégiés, qui se matérialisent par le biais de conventions d'objectifs et de gestion.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association applique pour la première fois au titre de l'exercice 2025 le nouveau règlement 2022-06 de l'Autorité des normes comptables ce qui implique notamment :

- Une modification des modèles de bilan et de compte de résultat
- Une définition du résultat exceptionnel qui se limite aux événements majeurs et inhabituels
- La fin de l'utilisation des comptes de transferts de charge

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC LES FRIMOUSSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 542,84		
TOTAL	1 542,84		
Immobilisations corporelles			
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	9 734,81		2 615,81
Matériel de transport	6 029,99		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	12 708,17		14 149,67
Emballages récupérables et divers	8 373,53		939,90
TOTAL	36 846,50		17 705,38
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	15,00		
TOTAL	15,00		
TOTAL GENERAL	38 404,34		17 705,38



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC LES FRIMOUSSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des Immo's fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 542,84	
TOTAL			1 542,84	
Immobilisations corporelles				
Constructions inst. générales, agencements			12 350,62	
Matériel de transport			6 029,99	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		1 169,24	25 688,60	
Emballages récupérables et divers		469,00	8 844,43	
TOTAL		1 638,24	52 913,64	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			15,00	
TOTAL			15,00	
TOTAL GENERAL		1 638,24	54 471,48	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC LES FRIMOUSSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 542,84			1 542,84
TOTAL			1 542,84			1 542,84
Immobilisations corporelles						
Const. inst. gén., agencs			1 416,21	1 018,63		2 434,84
Matériel de transport			5 049,15	227,60		5 276,75
Matériel de bureau, informatique			9 771,06	1 411,74	1 169,24	10 013,56
Emballages récupérables et divers			7 232,12	650,76	469,00	7 413,88
TOTAL			23 468,54	3 308,73	1 638,24	25 139,03
TOTAL GENERAL			25 011,38	3 308,73	1 638,24	26 681,87



ETAT DES CRÉANCES

ASSOC LES FRIMOUSSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	15,00		15,00
Actif circulant			
Autres créances clients	7 535,49	7 535,49	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	448,39	448,39	
Débiteurs divers	57 739,29	57 739,29	
Charges constatées d'avance	86,05	86,05	
TOTAL	65 824,22	65 809,22	15,00



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOC LES FRIMOUSSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	86,00
TOTAL	86,00

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	57 739,00
TOTAL	57 739,00



COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

ASSOC LES FRIMOUSSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000,00
Dettes fiscales et sociales	16 872,25
TOTAL	19 872,25

